

Saint – Esprit , le jeudi 4 novembre 2021

L'inspecteur de l'Éducation Nationale

A

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les Professeurs  
Mesdames les membres du RASED  
Mesdames les membres du pôle ressources de circonscription  
de la circonscription du Saint – Esprit

**Objet :** Mise en œuvre du PPCR « parcours professionnel carrières et rémunération » 2021 – 2022

Inspection de  
l'Éducation Nationale

**Réf. :** IEN/REP+/N°03\_4-11-21

Secrétariat IEN  
Circonscription de  
Saint-Esprit

**Les directrices et directeurs d'école veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les enseignants de leur école.**

Dossier suivi par  
I.E.N Mike Dulcio

Téléphone  
05.96. 54.72.23

Fax  
05.96. 54 68 14

Mel  
[ce.9720642r@ac-martinique.fr](mailto:ce.9720642r@ac-martinique.fr)  
[mike.dulcio@ac-martinique.fr](mailto:mike.dulcio@ac-martinique.fr)

Immeuble des  
Instituteurs  
Rue Cassien  
Sainte-Claire  
97270 Saint-Esprit

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

**Textes de références :**

*Mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale : Arrêté du 5 mai 2017 ; Décret n°2017786 du 5 mai 2017*

*Dispositions statutaires relatives aux psychologues de l'éducation nationale : Décret n°2017120 du 1er février 2017*

*Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation : Arrêté du 1er juillet 2013 JO du 18 juillet 2013*

*Référentiel métier Directeur : circulaire n°2014-163 de 1er décembre 2014 (B.O. Spécial n°7 du 11 décembre 2014).*

*Circulaire de rentrée 2021 ; L'École de la République, notre maison commune :*

*Circulaire du 23-6-2021*

*Les priorités pour l'école primaire : note de service n° 2019-087 du 28-5-2019*

*Le nouveau programme de maternelle : BO N°25 du 24 juin 2021*

*L'école maternelle, école du langage : note de service n° 2019-084 du 28-5-2019*

*Un apprentissage fondamental à l'école maternelle : découvrir les nombres et leurs utilisations : note de service n° 2019-085 du 28-5-2019*

*Les langues vivantes étrangères à l'école maternelle : note de service n° 2019-086 du 28-5-2019*

*Attendus de fin d'année et repères annuels de progression ; Programmes de français, de mathématiques et d'enseignement moral et civique du cycle des apprentissages*

*fondamentaux (cycle 2), du cycle de consolidation (cycle 3) et du cycle des approfondissements (cycle 4) : note de service n° 2019-072 du 28-5-2019*

**Deux outils :**

Guide du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale

(<http://cache.media.education.gouv.fr/file/09 - septembre/55/5/2017 Notice RV carriere seule V3 804555.pdf>)

Document de référence de l'entretien – Aide à la préparation du RDV de carrière

(<http://cache.media.education.gouv.fr/file/09 - septembre/21/0/2017 document aide carriere enseignants V2 804210.pdf>)

## 1. LES PRINCIPES DU PPCR

- **L'affirmation du principe de l'accompagnement continu** tout au long de la carrière. Cet accompagnement vise à favoriser votre développement personnel et professionnel. Il doit permettre de donner à chacun une orientation dynamique à sa carrière. L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif.
- **Un avancement régulier et transparent** : La fin de la notation et des trois cadences d'avancement au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle. Une cadence unique, linéaire de déroulement avec des durées d'échelon fixes pour tous à la fois en classe normale et en hors classe (qui devient le grade normal d'avancement dans la carrière).
- **Quatre rendez-vous de carrière** sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle :
  - Le premier RDV : Il a lieu la deuxième année du 6e échelon de la classe normale. L'ancienneté détenue dans le 6e échelon de la classe normale peut être bonifiée d'un an.
  - Le deuxième RDV : L'enseignant doit avoir une ancienneté dans le 8e échelon de la classe normale comprise entre 18 et 30 mois. L'ancienneté détenue dans le 8e échelon de la classe normale peut être bonifiée d'un an.
  - Le troisième RDV : Il a lieu lors de la deuxième année du 9e échelon de la classe normale. Il a pour objectif d'envisager l'accès à la hors-classe.
  - Un quatrième rendez-vous peut permettre sous certaines conditions d'accéder à la classe exceptionnelle. Il ne donne pas lieu à une visite de l'inspecteur.

Ces rendez vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu.

La rénovation de la carrière permet en outre une **profonde réforme de l'évaluation** des enseignants et personnels d'éducation qui sera désormais organisée en deux parties : des **rendez-vous de carrière** et un **accompagnement** entre ces rendez-vous. Le rendez-vous de carrière, les accompagnements individuel ou collectif s'appuient sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

## 2. Comment ?

L'application SIAE transmet une notification, quinze jours avant le rendez-vous de carrière, indiquant la période de l'inspection (sur la boîte I prof). Cette notification se fait uniquement par la boîte professionnelle. Il est donc impératif de la consulter régulièrement et de vérifier qu'elle n'est pas bloquée. Un lien vous dirige vers l'application SIAE où vous devez confirmer « l'invitation ». Le

document de référence de l'entretien en ligne sur SIAE vise à favoriser l'analyse réflexive et à outiller l'entretien. Il pourra être renseigné par le professeur des écoles en amont du rendez-vous de carrière et être renvoyé par mail à l'IEN, avec copie de l'emploi du temps.

A partir de la date arrêtée, l'inspecteur vient visiter l'enseignant. **Il est fortement recommandé de préparer en amont tant la visite que l'entretien qui la suit. Le guide comporte un « Document de référence de l'entretien » dont les items servent de support à l'entretien.** L'enseignant peut également s'appuyer sur son CV (IProf) et sur tout document permettant d'apprécier le contexte d'exercice, l'inscription de la séance dans un projet d'enseignement, le travail effectif des élèves.

La visite est menée dans un esprit de bienveillance et de conseil. Les finalités sont de différents ordres :

- S'assurer que chacun concourt bien à l'amélioration des résultats des élèves par des pratiques pédagogiques adaptées.
- Accompagner chaque enseignant dans son parcours en fonction de ses besoins, sous différentes formes (formations et/ou étayage par un CPC, observations d'autres enseignants dans leurs pratiques de classe, transmission de ressources, ...).

L'inspecteur rédige ensuite l'appréciation générale en dix lignes sur l'application SIAE / SIRHEN et positionne les compétences professionnelles de l'enseignant sur l'échelle donnée. L'enseignant reçoit alors un courriel d'information, via la messagerie I-Prof, sur ces deux parties de l'évaluation. Il peut formuler des observations dans le cadre réservé à cet effet dans un délai de trois semaines. Enfin, l'appréciation finale de la valeur professionnelle de l'enseignant est arrêtée par l'autorité compétente (IA-Dasen pour le premier degré). Elle figure au compte rendu qui est notifié dans les deux semaines après la rentrée scolaire suivant celle au cours de laquelle le rendez-vous de carrière a eu lieu. Cette notification est le point de départ des voies de recours.

**Tout enseignant dont le rendez – vous carrière est annoncé se réfère scrupuleusement au protocole et organise la venue de l'I.E.N. : écrits professionnels soignés et structurés ; cahiers accessibles ; installation matérielle ; temps d'entretien prévu avec prise en charge des élèves par une tierce personne, travail autonome programmé, ...**

### **3. Le rendez – vous carrière**

- **Un temps d'observation de la pratique professionnelle de l'enseignant**

Le temps d'observation portera sur une ou deux séances déterminées par l'emploi du temps. Toute séance nécessitant un long déplacement hors de l'école sera toutefois à éviter. Pour cette observation, seront analysés : le choix des objectifs visés, le dispositif retenu et préparé pour y parvenir, sa place dans la progression établie ainsi que les éléments d'évaluation conçus pour en mesurer les effets. Sera également questionnée l'inscription des actions dans les projets de classe, du cycle, de l'école et de la liaison inter-cycle ou inter-degrés.

**Dans tous les cas, les élèves doivent être en situation d'apprentissage et non sur une activité d'évaluation ou d'exercices d'entraînement.**

Une attention particulière sera portée sur : **la prise en charge effective des besoins de chaque élève dont celle des élèves à besoins éducatifs particuliers**, l'évaluation des progrès et des acquis des élèves, l'analyse, l'exploitation et la prise en compte des différentes évaluations, la complémentarité et la cohérence des actions menées dans la classe avec les dispositifs tels que les APC.

a. Eléments relatifs à l'implication dans le travail d'équipe :

Sont appréciées la qualité des relations au sein de l'école, avec tous les membres de la communauté éducative, ainsi que l'implication de l'enseignant dans :

- ✓ La participation à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet d'école.
- ✓ Les différents conseils de maîtres et de cycle, les réunions de travail en équipe (concertations REP+), dans la mise en œuvre des décisions prises.
- ✓ Les liaisons inter cycles, notamment maternelle – élémentaire et école – collège.
- ✓ Les liaisons de travail avec le R.A.S.E.D.
- ✓ La coordination du travail avec les enseignants supplémentaires et les intervenants extérieurs.
- ✓ Les relations avec les parents d'élèves et les modalités de communication.

b. Eléments relatifs à l'organisation pédagogique :

- ✓ **Cadre de la classe** : aménagement de la classe, affichage et organisation de l'espace.
- ✓ **Lien avec le projet d'école ou de cycle au regard du plan MINIRE** : intérêt des actions menées dans le cadre des projets d'école, de cycle ; continuité des apprentissages ; implication dans un décloisonnement ; organisation de l'aide aux élèves à besoins éducatifs particuliers et éventuellement de stages de remise à niveau ; devoirs faits.
- ✓ **Préparation de la classe** : équilibre de l'emploi du temps ; respect des programmes, des horaires et des progressions ; anticipation des difficultés rencontrées par les élèves ; évaluation des progrès et des acquis des élèves, analyse, exploitation et prise en compte des différentes évaluations ; mise en place des PPRE, des projets de scolarisation ; complémentarité et cohérence des actions menées dans la classe avec les dispositifs tels que les activités pédagogiques complémentaires.
- ✓ **Productions et acquis des élèves** : qualité de l'organisation et de la tenue des cahiers, classeurs ou pochettes ; rigueur dans les corrections ; gestion de l'erreur ; organisation de la différenciation pédagogique ; niveau des acquis des élèves en référence aux programmes, transmission régulière des résultats des élèves aux familles.

c. Prise en compte des priorités de l'académie et de la circonscription :

- ✓ **Mise en œuvre des préconisations liées au plan MINIRE.**
- ✓ **Mise en œuvre du dispositif 100% réussite à l'école élémentaire** : enseignement renforcé du français et des mathématiques.
- ✓ **Mise en œuvre de l'action EOL** : développement et renforcement des capacités à s'exprimer à l'oral et à communiquer efficacement en appui sur des critères d'observation spécifiques (qualité de l'intonation, du débit, de l'élocution et de l'expression ; qualité du vocabulaire et des structures syntaxiques ; cohérence temporelle et thématique ; type de conduite langagière).
- ✓ **Mise en œuvre du quart d'heure de lecture**

d. Durant les séances observées :

- ✓ **Situation d'apprentissage** : objectifs et compétences des programmes visés ; dispositif retenu et préparé pour y parvenir ; place dans la progression ; éléments d'évaluation conçus pour en mesurer les effets ; pertinence du contenu et de la démarche ; organisation de la classe ; sens donné aux activités ; place du numérique.
- ✓ **Rôle du maître** : niveau d'exigence ; clarté des consignes ; pertinence des interventions ; gestion du temps ; gestion du groupe ; qualité de la relation avec les élèves.
- ✓ **Participation des élèves** : connaissance des objectifs de la séance ; part de l'activité des élèves ; prise de parole ; réussite et acquis des élèves pendant la séquence.
- ✓ **Gestion de l'hétérogénéité** : actions de différenciation ; alternance des modalités de travail ; qualité de l'étayage des élèves en difficulté.
- ✓ **La prise en charge effective des besoins de chaque élève** dont celle des élèves à besoins éducatifs particuliers.
- ✓ **L'évaluation** des progrès et des acquis des élèves, l'analyse, l'exploitation et la prise en compte des différentes évaluations ;

e. Les documents à mettre à disposition :

- ✓ Le registre d'appel qui doit être renseigné pour chaque demi-journée (nombre d'élèves présents le matin et l'après-midi) en indiquant les motifs d'absences ainsi que le pourcentage de fréquentation par mois.
- ✓ L'emploi du temps sur lequel figureront le découpage horaire, la présence d'intervenants et les échanges de service.
- ✓ Le(s) projet(s) de classe.
- ✓ La liste des élèves avec l'indication des dates de naissance, le nombre d'élèves ayant une ou deux années de retard (préciser les classes où les maintiens ont été réalisés).
- ✓ **Les documents de préparation de la classe (cahier-journal, progressions, programmations)**
- ✓ **Les documents d'évaluation et de suivi des élèves.**
- ✓ **Les cahiers et travaux de trois élèves représentatifs des différents niveaux présents dans la classe. Seront appréciées la pertinence et la conformité des travaux, la régularité des traces écrites ainsi que la tenue, la correction et l'organisation des cahiers et classeurs.**
- ✓ Le cahier de liaison (pour les maîtres ayant la charge partielle de la classe).
- ✓ Une copie des documents de travail utilisés par les élèves lors de la séance.
- ✓ La présentation des dispositifs d'aide en faveur des élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage (différenciation pédagogique, plan de travail individualisé, A.P.C., actions du R.A.S.E.D., interventions d'un enseignant supplémentaire, service extérieur), ainsi que le suivi de ces élèves (P.P.R.E., P.A.P., grilles d'observation, cahier de suivi ou tableau de bord...).
- ✓ Le « document de référence de l'entretien » (annexe 4 du guide du RDV carrière), si l'enseignant a choisi de le renseigner, sera adressé à l'IEN, au plus tard le jour de la visite PPCR.

- **Un temps d'entretien**

L'entretien est un temps d'échange professionnel, d'explicitation des pratiques et des référents théoriques sous-jacents en lien avec les résultats des élèves. Il permet à l'enseignant de préciser comment son enseignement s'articule au sein du projet de cycle, d'école et de réseau, en appui sur la stratégie académique Fondamentaux Plus.

Il s'inscrira dans une démarche réflexive et formative et permettra :

- d'analyser l'action pédagogique conduite dans le cadre de la classe, de l'école et du contexte éducatif ;
- de mesurer la prise en compte des axes de réflexion préconisés dans le précédent rapport de visite ; de mettre en lumière de nouveaux objectifs et d'envisager éventuellement des perspectives de formation et/ou d'accompagnement ;
- de définir de manière concertée les axes de travail à poursuivre (ces axes seront repris lors de l'entretien du rendez-vous de carrière et clairement mentionnés dans le compte rendu du rendez-vous de carrière) ;
- d'évoquer les points que l'enseignant souhaiterait voir abordés.

**L'entretien aura lieu dans la classe. Il conviendra donc d'organiser à l'avance avec l'équipe pédagogique la prise en charge des élèves, en accord avec la directrice/le directeur de l'école afin qu'il puisse se dérouler dans des conditions favorables. Dans le cas où aucune organisation de service ne serait possible, l'IEN doit en être averti le plus rapidement possible afin d'envisager les modalités substitutives.**

- **Un exposé de l'enseignant (qu'il est fortement recommandé de préparer en amont)**

Pour une gestion plus simple, ce second temps aura lieu le même jour que l'inspection. Le guide proposé pour l'exposé comporte trois parties :

- ✓ Le parcours professionnel ;
- ✓ Les compétences mises en œuvre dans le cadre de son parcours professionnel ;
- ✓ Les souhaits d'évolution professionnelle, de diversification des fonctions.

- **RDV carrière des Directeurs d'école**

Les directeurs seront visités au regard des missions précisées dans le référentiel du métier de Directeurs :

- ✓ Missions administratives relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'école : tenue des documents réglementaires (registre matricule, PPMS, ...) ; archivage nécessaire au bon fonctionnement de l'école (comptes rendus des conseils des maîtres, de cycles, d'école, projet d'école ...).
- ✓ Missions d'ordre pédagogique : suivi des actions inscrites au projet d'école ; utilisation des évaluations ; mise en œuvre des aides spécifiques, des APC, des réunions d'équipes éducatives, du lien avec le Rased ... ; organisation et contenu des temps de concertation notamment concernant la mise en place des programmations de cycle.

- ✓ Missions d'ordre relationnel : lien avec les divers partenaires de l'école (élus, intervenants extérieurs, services sociaux ...) ; lien avec les familles, représentants de parents d'élèves. Pour les directeurs totalement déchargés de classe, le rendez-vous de carrière est en appui d'un entretien avec le supérieur hiérarchique direct, soit l'IEN de circonscription.

Les Directeurs complètement déchargés seront observés durant un conseil des maîtres puis visités dans le cadre d'un entretien professionnel.

Les Directeurs chargés de classe seront observés durant une séance de mise en œuvre des enseignements puis visités dans le cadre d'un entretien professionnel.

- **RDV carrière des enseignants remplaçants**

Les enseignants remplaçants seront évalués selon les mêmes modalités que les enseignants titulaires. En plus de la séance conduite face aux élèves, les procédures adoptées pour la prise en charge rapide d'une nouvelle classe et les outils conçus à cet effet seront pris en compte. Le cahier journal devra permettre de retracer la chronologie des remplacements. Les éléments relatifs à la conduite éducative seront également considérés : respect de l'emploi du temps du titulaire de la classe, cohérence des outils utilisés par les élèves et organisation dans la continuité de l'enseignant titulaire de la classe.

- **RDV carrière des enseignants spécialisés**

L'inspection s'attachera à l'évaluation des missions exercées dans le contexte dans lequel ils travaillent en appui du référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé ([BO n°7 du 16/12/2017](#)). En fonction de l'option et du contexte d'exercice, les enseignants spécialisés mettront à disposition les documents spécifiques à leur mode de fonctionnement (projet pédagogique du dispositif ULIS école, dossier des élèves, projet de RASED, bilan d'activité, évaluations...).

- **Les voies de recours**

L'enseignant peut saisir le recteur d'une demande de révision de l'appréciation finale de la valeur professionnelle dans un délai de 30 jours francs suivant sa notification.

Le recteur dispose d'un délai de 30 jour franc pour réviser l'appréciation finale de la valeur professionnelle. L'absence de réponse équivaut à un refus de révision.

## 4. L'ACCOMPAGNEMENT

**L'accompagnement des enseignants dans l'exercice de leur métier est l'une des finalités de la réforme de l'évaluation.** Cet accompagnement s'inscrit dans un temps long, seul à même de permettre l'évolution des pratiques didactiques et pédagogiques.

L'accompagnement relève :

- d'éléments statutaires (accompagnement à l'entrée dans le métier, évolutions de carrière, temps de formation continue) ;
- de moments liés aux obligations règlementaires de service : animations pédagogiques, conseils des maîtres ;
- de demandes, **individuelles ou collectives** (expression d'un besoin d'initiation, d'approfondissement ou de perfectionnement dans tel ou tel domaine, volonté de croiser des

regards, préparation à une évolution de carrière...);  
- d'initiatives de circonscription en fonction de besoins repérés.

- **L'accompagnement individuel :**

Il peut être initié à tout moment de la carrière par les personnels d'inspection ou à la demande des personnels enseignants. Il est mené sous la forme de visites dans les classes et d'entretiens destinés à valoriser les compétences identifiées, les besoins en formation et repérer les expertises spécifiques.

Les objectifs de l'accompagnement individuel sont de :

- consolider et développer les compétences professionnelles ;
- remédier aux difficultés rencontrées par certains personnels ;
- favoriser la mobilité professionnelle.

L'enseignant qui souhaite à titre individuel bénéficier d'une observation de classe, écrit à la circonscription en précisant les points sur lesquels il souhaite être observé.

L'accompagnement de début de carrière reste essentiel avec des visites des conseillers pédagogiques en T1 et en T2. L'inspecteur fait partie de ce dispositif d'accompagnement. Aussi, au cours de la 2ème ou 3ème année de titularisation, un accompagnement individuel pourra être proposé par l'IEN en fonction des besoins, du contexte professionnel. L'enseignant pourra aussi en faire la demande expresse directement à l'IEN par le secrétariat.

- **L'accompagnement collectif :**

Il est initié à la demande de l'équipe ou sur proposition de l'équipe de circonscription et permet de répondre à des besoins tels que :

- ✓ La conception et la mise en œuvre de projets ou de dispositifs pédagogiques (disciplinaires ou interdisciplinaires) ;
- ✓ L'évolution des pratiques pédagogiques (analyse, démarches, améliorations et évolutions) ;
- ✓ L'explicitation des orientations nationales et académiques ;
- ✓ L'aide à l'évaluation des acquis des élèves ;
- ✓ L'aide à la mise en place des programmes ;
- ✓ Un conseil de cycle sur un point précis de la réflexion ;
- ✓ Un accompagnement sur site ou autre par un des conseillers pédagogiques à partir d'un axe défini ;
- ✓ Un projet pédagogique issu d'une réflexion d'équipe (cycle ou école maternelle / élémentaire ou inter cycles) ;
- ✓ Une évaluation d'école avec un axe de réflexion pédagogique ou didactique défini, conduisant à un projet pédagogique ensuite ;

Veillez recevoir mes remerciements pour votre active contribution et les dispositions que vous saurez prendre pour que ce moment soit un temps de travail constructif, un échange se plaçant au plus près de vos préoccupations et besoins professionnels.

L'Inspecteur de l'Education nationale  
**Mike DULCIO**



Émargement de tous les enseignants de l'école :

Nom / Prénom	Signature	Nom / Prénom	Signature